Mairie de Fleuré

Procès-verbal du conseil municipal du 21 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un septembre à dix-huit heures, le conseil municipal de Fleuré, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Florence TUCHOLSKI, maire.

Date de convocation : 16 septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : Mmes et MM. Alain BLANCHARD, Nathalie BOIREAU, Rémy BRUNEAU, Bruno FADEAU, Alain FARDE, Sandra HÉRAULT, Yann MÉHEUX-DRIANO, Vivian PERROCHES, Tanguy SICARD, Solange TEISSIER, Florence TUCHOLSKI et Tiphaine TURPAUD.

Excusés : Mme Haoussa ASKIA a donné son pouvoir à M. Tanguy SICARD, M. Olivier ROBERT a donné son pouvoir à Mme Florence TUCHOLSKI, Mme Clotilde SOËNEN

Nombre de votants : 14

Secrétaire de séance : M. Yann MÉHEUX-DRIANO

M. Yann MÉHEUX-DRIANO est désigné secrétaire de séance.

Mme la maire :

- informe le conseil municipal des pouvoirs donnés
- donne lecture de l'ordre du jour et indique le report de la délibération sur le règlement du conseil municipal (car les élus n'ont pas pu prendre connaissance dans un délai correct du projet de règlement finalisé après avis du conseil juridique de l'AMF86)
- informe que par délégation les décisions suivantes ont été prises :
 - signature d'un contrat d'assurance « Responsabilité Civile Organisateur de fêtes locales » pour l'emprunt d'une exposition auprès du CAUE (58 € TTC) pour les Matinées fleuréennes
 - délivrance de concessions funéraires
 - acceptation le 03 juillet 2026 d'un don de la communauté des Gens du voyage (400 €) suite à leur séjour de quinze jours sur la commune
- demande aux membres du conseil s'ils souhaitent que des délibérations soient votées au scrutin secret

Approbation du procès-verbal de la séance du 02 juillet 2026

M. Vivian PERROCHES signale que deux questions qu'il a posées lors de la délibération relative au projet Pumptrack ne sont pas retranscrites :

- un nouveau plan de financement a-t-il été élaboré ?
- une demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport a-t-elle été déposée ?

Mme la maire lui a alors répondu que ces questions ont été débattues à de nombreuses reprises et que quelles que soient ses remarques, le projet Pumptrack serait réalisé.

Mme la maire rappelle que le procès-verbal du conseil municipal est une synthèse et ne doit pas nécessairement retranscrire l'intégralité mot à mot des débats.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-15 ;

Considérant que le projet de procès-verbal de la séance du 02 juillet 2026 a préalablement été communiqué à l'ensemble des conseillers municipaux ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 02 juillet 2026.

POUR	14
CONTRE	
Abstention	
Ne prend pas part au vote	

01/21-09-2026 Pacte de gouvernance de la Communauté de communes des Vallées du Clain

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu l'article L. 5211-11-2-I du code général des collectivités territoriales,

La loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a introduit l'obligation, pour le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI à FP), après chaque renouvellement

général des conseils municipaux, d'inscrire à l'ordre du jour de l'organe délibérant un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'EPCI.

Si l'organe délibérant décide de l'élaboration du pacte de gouvernance, il doit l'adopter dans un délai de neuf mois à compter du renouvellement général, après avis des conseils municipaux des communes membres, rendu dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte. Cette disposition est désormais codifiée à l'article L. 5211-11-2.-I du code général des collectivités territoriales.

Au-delà du cadre juridique de fonctionnement des instances politiques intercommunales proposé par le code général des collectivités territoriales (conseil communautaire, bureau, commissions), le pacte de gouvernance constituerait un outil de contractualisation sur des engagements réciproques entre les communes et la Communauté de communes pour favoriser le dialogue intercommunal, l'expression des communes membres, et une prise de décision efficace et partagée.

Dans la volonté d'avancer et de construire ensemble, la Communauté de communes, en concertation avec ses communes membres, s'était déjà dotée ou va se doter de documents fondateurs : le projet de territoire, le schéma de mutualisation de services. Le pacte de gouvernance viendrait compléter les outils existants pour traduire une ambition et des valeurs communes, en proposant les principes de fonctionnement des instances, leur articulation, la clarification des relations entre communes et intercommunalité, les modalités d'information des élus et de prise de décision au service du projet de territoire.

Tout comme son élaboration qui ne présente pas de caractère obligatoire, le contenu du pacte de gouvernance est apprécié librement par l'intercommunalité et les communes membres. C'est ainsi que le pacte peut prévoir, selon l'article 5211-11-2-I. du code général des collectivités territoriales :

« 1° Les conditions dans lesquelles sont mises en œuvre les dispositions de l'article L. 5211-57 [Les décisions du conseil dont les effets ne concernent qu'une seule des communes membres ne peuvent être prises qu'après avis du conseil municipal de cette commune] ;

2° Les conditions dans lesquelles le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peut proposer de réunir la conférence des maires pour avis sur des sujets d'intérêt communautaire ;

3° Les conditions dans lesquelles l'établissement public peut, par convention, confier la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs de ses communes membres ;

4° La création de commissions spécialisées associant les maires. Le pacte détermine alors leur organisation, leur fonctionnement et leurs missions. Le pacte fixe, le cas échéant, les modalités de fonctionnement des commissions prévues à l'article L. 5211-40-1 [commissions thématiques] ;

5° La création de conférences territoriales des maires, selon des périmètres géographiques et des périmètres de compétences qu'il détermine. Les conférences territoriales des maires peuvent être consultées lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques de

l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre· Les modalités de fonctionnement des conférences territoriales des maires sont déterminées par le règlement intérieur de l'organe délibérant de l'établissement public ;

6° Les conditions dans lesquelles le président de l'établissement public peut déléguer au maire d'une commune membre l'engagement de certaines dépenses d'entretien courant d'infrastructures ou de bâtiments communautaires· Dans ce cas, le pacte fixe également les conditions dans lesquelles le maire dispose d'une autorité fonctionnelle sur les services de l'établissement public, dans le cadre d'une convention de mise à disposition de services ;

7° Les orientations en matière de mutualisation de services entre les services de l'établissement public et ceux des communes membres afin d'assurer une meilleure organisation des services ;

8° Les objectifs à poursuivre en matière d'égale représentation des femmes et des hommes au sein des organes de gouvernance et des commissions de l'établissement public ; »

Le pacte de gouvernance peut aussi comporter directement ou en annexe les éléments suivants à titre d'exemple, sachant que cette liste n'est pas exhaustive :

• le projet de territoire,

• les principes / valeurs de la coopération intercommunale (solidarité, subsidiarité / proximité, coopération, efficacité...),

• la gouvernance retenue avec la présentation des instances définies par le code général des collectivités territoriales et des instances complémentaires de consultation / concertation, ainsi que la définition de leur composition et rôle (conseil communautaire, conférence des maires, bureau, réunion des vice-présidents, groupe majoritaire, ateliers communautaires, commissions thématiques, conseil de développement mutualisé),

• les conditions et modalités de consultation du conseil de développement et d'association de la population à la conception, à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques communautaires,

• les modalités d'exercice des compétences et leur territorialisation éventuelle,

• les mutualisations (le schéma de mutualisation est devenu facultatif depuis la loi « engagement et proximité ») et la contractualisation (programmation pluriannuelle des investissements),

• les relations financières et fiscales au service de la solidarité et du développement du projet communautaire·

Le pacte de gouvernance représente un outil de gouvernance au service du projet de territoire élaboré pour la durée du mandat et il peut être modifié en cours de mandat selon les mêmes modalités que pour son élaboration·

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres autorisés à prendre part au vote ou représentés, décide :

- de prendre acte du débat sur l'opportunité de conclure un pacte de gouvernance

- *d'approuver le pacte de gouvernance annexé pour la durée du mandat·*

POUR	*14*
CONTRE	
Abstention	
Ne prend pas part au vote	
RESULTAT DU VOTE	*Adopté*

02/21-09-2026 Convention de mise à disposition de services entre la Communauté de communes des Vallées du Clain et la Commune de Fleuré

Mme la maire précise que cette convention de mutualisation de services concerne l'entretien des espaces verts et technique du gymnase communautaire·

M· Vivian PERROCHES souligne que la convention est reconduite tacitement pendant la durée de trois ans (article 8) et demande si une clause de revoyure est prévue concernant les tarifs horaires de remboursement (article 7)·

Mme la maire indique qu'une réponse sera apportée sur ce point par mail à l'ensemble du conseil municipal·

Puis elle confirme à M· Yann MÉHEUX-DRIANO que l'entretien technique ne porte que sur le bâtiment, pas sur le ménage·

Mme la maire soumet au vote du conseil l'approbation du schéma de mutualisation entre la Communauté de communes des Vallées du Clain et la commune de Fleuré pour la période 2026-2029·

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres autorisés à prendre part au vote ou représentés :

- ***approuve le schéma de mutualisation entre la Communauté de communes des Vallées du Clain et la commune de Fleuré pour la période 2026-2029***
- ***autorise Mme la maire à signer la convention de mutualisation de services pour la période considérée***
- ***charge Mme la maire de mettre en œuvre la présente délibération***

POUR	14
CONTRE	
Abstention	
Ne prend pas part au vote	
RESULTAT DU VOTE	Adopté

Point bâtiments

Mme la maire donne la parole à M. Alain FARDE, en charge du comité consultatif Patrimoine, Cadre de vie & Environnement qui fait le point sur les travaux de bâtiment :

- **travaux sur l'église Saint-Martin** : réfection des solins de la toiture (12 941,13 € TTC). A prévoir : rénovation de la toiture et de l'installation électrique, déclaration de dégâts liés à la sécheresse 2026.

- **projet de réfection des vestiaires du stade** : étude de faisabilité demandée à la société Ecobat (4 656,00 € TTC)

- **cimetière** : extension du columbarium 2 x 12 cases pour 17 280 € TTC (SARL Mbaye)

- **bâtiment de la Poste et maison du bourg, dite maison Raby** : audit et assistance à maîtrise d'ouvrage commandé par Energie Vienne à Équipage

Point travaux voirie

Mme la maire donne la parole à M. Alain FARDE, en charge du comité consultatif Patrimoine, Cadre de vie & Environnement qui fait le point sur les travaux de voirie :

- **programme voirie 2026** (enveloppe Communauté de communes : 60 201,41 € HT) :
 - enrobé place de l'école
 - curage des fossés de l'ancienne RN147 (route de Poitiers / route de Limoges)
 - bicouche sur environ la moitié de la route de Chandor
 - fosses d'arbres place de la Poste. M. Vivian PERROCHES regrette la mauvaise qualité de la terre apportée par la société Eurovia.

- réhabilitation de la **station de lagunage du Guillé** (maître d'ouvrage : Eaux de Vienne)

- réfection de l'**assainissement non collectif du stade** (montant de DETR perçue : 7 959,00 €)

- ***programme voirie 2027*** *envisagé :*
 - *prolongement de la place de l'école vers le nouveau cimetière (enrobé)*
 - *réfection de la route de la Vigerie (fissurée) de la salle polyvalente jusqu'à la fin de la voie (enrobé)*
 - *curage des fossés : chemin de la Brandinière + chemin communal le long de la 2x2 voies (de l'Épine à la route de Chauvigny)*

M. Vivian PERROCHES demande si une déclaration préalable de travaux a été effectuée concernant l'installation du pumptrack.

Le secrétaire de mairie répond que seuls les affouillements du sol qui excèdent 2 mètres tout en portant sur une superficie de plus 100 m2 sont soumis à déclaration préalable de travaux.

- ***projet d'aménagement de la route de Gençay :***

Mme la maire indique avoir été interpellée par des riverains à propos de la vitesse élevée de certains automobilistes sur cette portion de route. Elle ajoute qu'un dossier ancien de maison enclavée pourrait également être solutionné avec ce projet (aménagement arboré, assistance du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Vienne, CAUE).

M. Vivian PERROCHES estime que les propriétaires de la maison évoquée se sont auto-enclavés, que la division de l'ancienne parcelle en deux ne prévoyait qu'une seule sortie et qu'une sortie mitoyenne pourrait être envisagée.

- ***projet de cheminement piéton du bourg au stade :*** *devis à venir, délibération nécessaire pour lancer une procédure auprès des propriétaires concernés*

Mme Nathalie BOIREAU demande si un ***cheminement piéton de la rue René Duchesneau à l'école*** *est prévu. : c'est le cas mais il manque à ce jour l'accord des propriétaires d'une partie du bois.*

*M. Yann MÉHEUX-DRIANO alerte sur l'****affaissement de la voirie lié à sécheresse****.*

M. Vivian PERROCHES signale un ***trou sur le pont enjambant la RN147*** *face à la ZA Anthyllis et précise que l'entretien de la bande de roulement à cet endroit est à la charge de la commune.*

M. Yann MÉHEUX-DRIANO propose qu'une demande soit faite pour intégrer ces travaux au programme voirie 2027

Point rentrée scolaire

Mme la maire donne la parole à M. Rémy BRUNEAU, en charge de la commission École et services périscolaires qui fait le point sur la rentrée scolaire :

M. Rémy BRUNEAU indique que la mairie a reçu un courrier de la directrice académique des services de l'éducation nationale (DASEN) informant de la baisse tendancielle du nombre d'élèves dans le département. Puis il annonce que les effectifs à l'école de Fleuré sont au contraire à la hausse et qu'il faut s'en réjouir bien que cela nécessite un travail d'organisation. Il ajoute que trois nouvelles enseignantes sont arrivées pour deux départs.

Mme la maire précise que le temps d'enseignement a été renforcé le matin des lundi, mardi, jeudi et vendredi.

L'effectif 2026/2027 est de 101 élèves :

- 19 PS
- 13 MS
- 13 GS
- 10 CP
- 14 CE1
- 13 CE2
- 8 CM1
- 11 CM2

Les enseignants :

- Mme Véronique GAILLARD (PS-MS)
- Mme Sabine JOSSE (MS les lundis, mardis, jeudis et vendredis matins)
- Mme Clotilde SÖENEN / Mme Pauline CHAMBON (GS-CP)
- Mme Laëtitia BARBIER (CE1 - CE2)
- Mme Cléa ENARD (CM1 - CM2)

La quasi-totalité des 45 élèves de maternelle et des 56 d'élémentaire est inscrite à la cantine.

M. Vivian PERROCHES demande le nombre d'enfants inscrits à l'accueil périscolaire du soir et du matin (garderie).

Mme la maire indique ne pas avoir de réponse précise sur ce point.

Elle explique avoir été informée le mercredi 02 septembre de l'arrivée d'un renfort enseignant nécessitant le déménagement de la bibliothèque de l'école le lendemain pour l'utilisation d'une 5ème salle de classe dès le vendredi.

M. Vivian PERROCHES demande à quel stade en est l'élaboration du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) de l'école suite à la réunion sur ce sujet le 24 juin dernier.

M. Rémy BRUNEAU indique qu'une rencontre avec la gendarmerie a été organisée le 15 septembre dernier par la directrice d'école.

Mme la maire estime que la conception du document a bien avancé et qu'il est désormais nécessaire de tester ce plan, notamment avec les pompiers.

Informations diverses

- bilan **chantier loisirs 2026** (du lundi 24 au jeudi 27 août 2026)

Mme la maire donne la parole à Mme Tiphaine TURPAUD, en charge de la commission Solidarités, enfance & jeunesse.

Mme Tiphaine TURPAUD témoigne de la satisfaction de l'ensemble des participants, jeunes comme encadrants, puis liste les travaux réalisés :

- aménagements dans le chemin du Partage
- marquage d'un terrain de de jeu sous le préau de la cour d'école
- ponçage et peinture d'une structure de jeux (jeu d'équilibre salle polyvalente)
- désinstallation du grillage stade
- retrait des tuteurs des arbres et nettoyage la place de la Poste
- nettoyage de la maison du bourg, dite maison Raby, de l'église, de la commune en général
- désherbage du cimetière

Mme la maire précise que le projet de composteur au cimetière a été différé.

Mme Tiphaine TURPAUD répond à M. Vivian PERROCHES que le nombre de jeunes était de dix.

Mme la maire précise que deux ou trois jeunes qui souhaitaient participer n'ont pu être inscrits faute de place.

Mme Tiphaine TURPAUD confirme à M. Bruno FADEAU qu'une sortie au Futuroscope a été organisée pour la dernière journée de la semaine (départ de Fleuré).

M. Vivian PERROCHES demande ce qu'il advient du Conseil communal des jeunes (CCJ) dont le précédent mandat s'est s'achevé en même temps que le dernier Conseil municipal.

Mme la maire indique qu'une réflexion est cours sur le règlement du CCJ et le mode d'élection avec un nouveau mandat envisagé pour début 2027.

- bilan **Matinées fleuréennes** (samedi 12 septembre 2026)

Mme la maire donne la parole à M. Tanguy SICARD, conseiller délégué à la communication, qui présente l'analyse des réponses du questionnaire citoyen (annexé au présent procès-verbal) distribué lors de la manifestation.

M. Vivian PERROCHES constate que deux associations communautaires étaient présentes et demande si le comité de jumelage a été convié.

Mme la maire répond que les associations ayant des sections sur la commune ainsi que l'association d'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) ont été invitées et reconnaît que le comité de jumelage aurait pu l'être également.

M. Rémy BRUNEAU précise qu'il s'agissait avant tout d'une rencontre entre les élus et les habitants et que, s'il y avait volonté que les associations soient greffées à l'évènement, ce dernier ne devait pas être considéré comme un forum des associations.

- *commercialisation des lots de la 3ème tranche du* ***lotissement des Peupliers*** *à partir de la fin 2026 ou du début de l'année 2027*

- *dates des prochaines* ***réunions de conseil municipal*** *: les lundis 02 novembre et 14 décembre 2026 à 18h*

M. Vivian PERROCHES souligne que le règlement intérieur ne sera pas voté dans les six mois qui ont suivi l'installation du conseil municipal.

- *dates des prochaines* ***élections présidentielles*** *: les dimanches 18 avril et 02 mai 2027*

La séance est levée à 19h05

Le secrétaire de séance
M. Yann MÉHEUX-DRIANO

La maire
Mme Florence TUCHOLSKI

MAIRIE de FLEURE (Vienne)

Mairie de Fleuré

Procès-verbal du conseil municipal du 21 septembre 2026

Annexe n°1

Réponses aux questions posées
lors de la séance du 21 septembre 2026

02/21-09-2026 Convention de mise à disposition de services entre la Communauté de communes des Vallées du Clain et la Commune de Fleuré

Question de M. Vivian PERROCHES : est-ce qu'une clause de revoyure est prévue concernant les tarifs horaires de remboursement ?

Réponse de Mme la maire : il n'est pas prévu de clause de revoyure.

COMMUNE DE FLEURÉ · VIENNE

Questionnaire citoyen, ANALYSE DES REPONSES

Synthèse des 15 questionnaires recueillis auprès des habitants, regroupés par thème. Document de travail de la commission communication.

15
QUESTIONNAIRES RECUEILLIS

116
ÉLÉMENTS CITÉS AU TOTAL

5
QUESTIONS OUVERTES

19
CITATIONS POUR LA BOULANGERIE

Mairie de Fleuré · 22 bis route de Poitiers, 86340 Fleuré · 05 49 42 60 15 · contact@fleure86.fr

SEPTEMBRE 2026

VUE D'ENSEMBLE

LES GRANDS THÈMES, TOUTES QUESTIONS CONFONDUES

Regroupement des 116 éléments cités en 8 familles. Un même questionnaire peut nourrir plusieurs thèmes.

Boulangerie artisanale *citée dans les manques, les idées et les priorités*	19
Convivialité & repas partagés *fête des voisins, pique-niques, barbecue, après-midi jeux*	10
Marché local & producteurs *circuit court, occasionnel ou permanent*	9
Autres commerces de proximité *boucherie, maraîcher, coiffeur, pharmacie*	9
Mobilités douces & sécurité *piste cyclable, trottoirs, passages piétons, vitesse*	9
Vie culturelle en soirée *lieu de concert, restaurant, guinguette, soirées jeunes*	5
Aménagements de loisirs *ombre au city stade, balançoires, terrain de pétanque*	5
Fleurissement & cadre de vie *parterres, esthétique de l'avenue principale*	3

Lecture : la boulangerie est citée 19 fois, soit près du double du deuxième thème.

DEUX MOTEURS DOMINENT

D'un côté une demande de commerces du quotidien — boulangerie en tête, puis marché et circuit court : 37 citations cumulées. De l'autre une demande de lien social organisé : occasions de se retrouver, lieu ouvert le soir, mobilités qui rapprochent les hameaux du bourg.

QUESTION 1

CE QUI FONCTIONNE BIEN ET DOIT ÊTRE PRÉSERVÉ

31 éléments cités, regroupés en 13 thèmes.

Vie associative & activités *APE, CAF, Fleur'Émil (musique), Gym vacances*	5
Bibliothèque *« superbe », y compris le portage de livres à domicile*	4
Chemin du partage *promenade, animations, objets en bois*	4
Fêtes de fin d'année *marché de Noël, cabanes, décorations*	4
Commerces & services existants *La Poste, la Coop, l'esthéticienne*	3
Lien social *bonne entente, solidarité entre voisins, soirées conviviales*	3
City stade *très apprécié des enfants*	2
Food trucks	2
Cadre de vie *propreté de la voirie, commune entretenue, fleurissement*	2
Commémorations *11 Novembre*	2
École	1
Personnel communal *bon fonctionnement*	1
Situation géographique *axe central, proximité de Poitiers*	1

UN CAPITAL D'ÉQUIPEMENTS ET D'ÉVÉNEMENTS

Les habitants valorisent d'abord ce qui crée du rendez-vous : associations, bibliothèque, chemin du partage, marché de Noël. Ces quatre thèmes réunissent à eux seuls 17 des 31 citations — ce sont les acquis à sécuriser en priorité.

QUESTION 2

CE QUI POURRAIT ÊTRE AMÉLIORÉ : BESOINS ET MANQUES

28 éléments cités, regroupés en 11 thèmes.

Boulangerie	6
Autres commerces de proximité *boucherie, maraîcher en circuit court, coiffeur, pharmacie*	4
Cheminements piétons *trottoirs des grands axes et anciens lotissements, passage piéton rue du Chemin Vert / rue de la Croix, liaison rue Ducjeneau – école*	3
Fleurissement & parterres *entretien, esthétique, avenue principale*	3
Vitesse des véhicules *dans le bourg, idée de feux « récompense »*	2
Piste cyclable *pour désenclaver le Guillé*	2
Ombre au city stade *structure bois et plantes, espaces ombragés*	2
Vie culturelle en soirée *lieu de concert, club de jeux de société, soirées à thème et pour les jeunes*	2
Animations à étoffer *plus d'animations, marché de Noël à agrémenter*	2
Accueil & intégration *nouveaux habitants, repas partagés dans tout Fleuré*	2
Éclairage public *rue de l'Épine*	1

SE DÉPLACER À PIED OU À VÉLO EST LE PREMIER SUJET D'AMÉNAGEMENT

Trottoirs, passages piétons, vitesse et piste cyclable totalisent 7 citations, devant tout autre besoin technique. Le Guillé revient explicitement comme secteur à désenclaver.

QUESTION 3

Vos idées : UN PROJET, UNE INITIATIVE À VOIR NAÎTRE

20 éléments cités, regroupés en 8 thèmes.

Marché local & producteurs *marché régulier ou commerce alternatif associatif tenu par des bénévoles*	6
Boulangerie artisanale	5
Animations & événements *mini-carnaval dans les rues, dynamiser la vie du village*	2
Culture & ateliers *chorale, atelier mémoire*	2
Autres commerces *pharmacie, coiffeur*	2
Foyer pour les jeunes	1
Fermes pédagogiques & animaux	1
Formation aux premiers secours *sessions PSC1 à Fleuré*	1

11 IDÉES SUR 20 TOURNENT AUTOUR DE L'ALIMENTATION DE PROXIMITÉ

Une piste concrète ressort d'une réponse : un lieu unique accueillant les producteurs locaux, soit sous forme de marché occasionnel, soit sous forme de commerce associatif avec permanences bénévoles — une réponse possible à la fois au « marché local » et à la « boulangerie ».

QUESTION 4

VIE ASSOCIATIVE ET LIEN SOCIAL : FAVORISER LES RENCONTRES

18 éléments cités, regroupés en 7 thèmes.

Repas & moments partagés *grandes fêtes des voisins, pique-niques, barbecue, petit-déjeuner commun*	6
Un lieu ouvert le soir *restaurant, guinguettes, soirées animées le week-end*	3
Jeux & détente *après-midi jeux, journée détente (jeux, apéro)*	2
Sport & clubs *entraînement de foot pour les plus jeunes, club de pétanque*	2
Mutualisation de matériel *lieu de stockage et prêt (bricolage, jardinage), achat commun de tables, tivolis, mange-debout*	2
Grands rendez-vous annuels *bal et feu d'artifice du 14 Juillet, Matinées Fleuréennes*	2
Coordination *réunion mensuelle pour monter de nouvelles activités*	1

DES PROPOSITIONS PEU COÛTEUSES ET IMMÉDIATEMENT ACTIONNABLES

8 citations sur 18 décrivent des formats simples où chacun apporte son repas. Deux réponses vont plus loin et proposent une réponse structurelle : mutualiser entre la commune et les associations un stock de matériel (tables pliantes, tivolis, mange-debout) et un local de prêt.

QUESTION 5

LA PRIORITÉ PROPOSÉE À LA MUNICIPALITÉ

19 éléments cités, regroupés en 7 thèmes.

Boulangerie (artisanale) *citée seule ou en tête des commerces souhaités*	8
Commerces de proximité *fruits et légumes, viandes, commerces nouveaux*	3
Équipements de loisirs *bancs à l'ombre au city stade, balançoires, rafraîchissement du terrain de pétanque*	3
Marché local *même avec de petits producteurs*	2
Pistes cyclables	2
Nouvelles activités *chorale, club de randonnée*	2
École & accueil de familles *accueillir de nouvelles familles pour faire vivre l'école*	1

LA PRIORITÉ EST SANS AMBIGUÏTÉ

Interrogés sur une seule priorité, 8 habitants sur 15 citent la boulangerie, et 13 citations sur 19 concernent le commerce et l'alimentation de proximité.

SUITE ATTENDUE

CE QUE LES HABITANTS ATTENDENT DE LEUR PROPOSITION

5
habitants souhaitent que leur projet soit mis en œuvre rapidement.

4
habitants demandent que leur projet soit étudié par la municipalité.

6
habitants n'ont pas précisé de suite attendue.

Soit 9 questionnaires sur 15 (60 %) qui appellent explicitement une réponse de la commune.

SYNTHÈSE

Pour la suite, QUATRE ENSEIGNEMENTS

Ce que ces 116 citations disent, en quatre points.

ENSEIGNEMENT 1

LE COMMERCE ALIMENTAIRE EST LA DEMANDE

Boulangerie, marché local et commerces de bouche cumulent 37 citations et reviennent dans 4 des 5 questions. Aucun autre sujet n'approche ce niveau.

ENSEIGNEMENT 2

DES OCCASIONS, PAS DES STRUCTURES

Les propositions de lien social portent sur des formats légers et récurrents — repas partagés, jeux, guinguettes — plutôt que sur la création de nouvelles institutions.

ENSEIGNEMENT 3

CIRCULER À PIED ET À VÉLO RESTE DIFFICILE

Trottoirs, passages piétons, vitesse et liaison cyclable vers le Guillé : 9 citations, avec des localisations précises déjà identifiées par les habitants.

ENSEIGNEMENT 4

LES ACQUIS SONT FRAGILES ET IDENTIFIÉS

Bibliothèque, chemin du partage, marché de Noël, city stade et vie associative sont plébiscités — mais les demandes d'amélioration portent souvent sur ces mêmes lieux.

Les réponses ont été regroupées par thème ; un même questionnaire pouvant citer plusieurs éléments, la somme des citations dépasse le nombre de répondants.